Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 17 mai 2019

L'actuel et ancien Présidents du Haut-Karabakh ont comparu devant le tribunal à Erevan pour réaffirmer leur garantie personnelle pour la libération de Robert Kocharian/ Tous les journaux indiquent que l'actuel et ancien Présidents du Haut-Karabakh ont comparu devant le tribunal à Erevan pour réaffirmer leurs appels en faveur de la libération de l'ancien président de l'Arménie, Robert Kocharian sous leur garantie personnelle. Les Présidents ont déclaré qu'ils pouvaient garantir que l'ex-président aurait un «comportement approprié» et ne ferait pas obstacle à la justice s'il était libéré. Le Président actuel, Bako Sahakyan, et le deuxième Président, Arkadi Ghukasyan ont déposé chacun 500 000 drams (938 euros) de garantie. Ils ont assisté à côté de Kocharian à l'audience sur la demande de ses avocats en vue de sa libération. D'après la presse, la décision du juge sur la détention de l'ex-président sera rendue publique le 18 mai. Les procureurs du procès s'opposent à la libération de Kocharian, car ils craignent que le défendeur puisse fuir l'accusation. R. Kocharian a qualifié cette affirmation d '« immorale » et a déclaré qu'il n'avait pas fui la guerre donc pourquoi fuirait-il le procès ?

Robert Kocharian avance qu'il manque des matériaux dans l'affaire sur 1er mars 2008/ La presse indique que lors de l'audience sur l'affaire du 1er mars 2008, Robert Kocharian a accusé les enquêteurs d'avoir dissimulé son innocence. Les avocats de R. Kocharian ont remis au tribunal une copie d'une vidéo récemment publiée qui montrait un manifestant en train de tirer des coups de feu lors des affrontements entre les forces de sécurité et des partisans de l'opposition. R. Kocharian a déclaré à la cour que la vidéo en question avait été tournée par le Service de sécurité nationale (SSN) d'Arménie. Selon lui, l'ancien chef du SSN, Gorik Hakobian, lui aurait montré d'autres vidéos semblables sur « de nombreux autres épisodes comme celui-ci » y compris sur l'explosion d'une grenade qui a tué la première victime des affrontements, un capitaine de la police. R. Kocharian a déclaré que tous ces éléments faisaient partie des matériaux de l'affaire pénale, mais que maintenant « ce n'était plus le cas ». Rappelons qu'en 2008 R. Kocharian avait déclaré l'état d'urgence de trois semaines et avait ordonné que des unités de l'armée arménienne se rendent dans la capitale le 1er mars 2008. R. Kocharian estime que ses actions était justifiées parce que les manifestations antigouvernementales étaient devenues violentes, tandis que le Service spécial d'enquête indique que Kocharian a commencé à rassembler des troupes dans la capitale et aux alentours une semaine avant d'instaurer l'état d'urgence.

« Arménie Prospère » propose de criminaliser « la propagande de l'orientation sexuelle non traditionnelle »/ A sa une le quotidien Jamanak indique que le groupe parlementaire « Arménie Prospère » propose de criminaliser la « propagation de l'orientation sexuelle non traditionnelle » auprès des mineurs. Le parti propose de modifier le Code pénal pour qu'en cas de ce type de propagande, la législation fixe une amende de 200 000 drams (375 euros) ou un an de prison.

Critique de la composition de la délégation de Nikol Pachinian qui était partie en Chine/ *Hraparak* revient sur la visite de travail en Chine de Nikol Pachinian (cf. revue du 15 mai 2019). Le quotidien présente la liste de la délégation partie avec le Premier ministre et constate que sauf le Ministre arménien des transports, des technologies de la communication et de l'information, Hakob Arshakyan, la délégation ne comprenait pas des personnes « utiles ». *Hraparak* rappelle que la communication officielle indiquait que Nikol Pashinyan avait « rencontré un certain nombre de grandes entreprises et avait discuté des perspectives et des opportunités de mise en œuvre de divers projets d'investissement en Arménie ». Selon *Hraparak*, cette déclaration est peu crédible étant donné que la délégation ne comprenait pas des représentants des secteurs de l'économie, de l'investissement, du tourisme, de l'agriculture ou en général, des secteurs concrets. *Hraparak* avance que cette composition de la délégation donne l'image d'une visite touristique au lieu d'une visite de travail.

Légère croissance du nombre des touristes en 2018/ *Joghovourd* indique que selon le Comité des statistiques de l'Arménie, en 2018 le pays a accueilli 1 million 651 000 782 touristes. Tout en constatant une légère croissance par rapport à 2017 (1 million 494 000 779 touristes), *Joghovourd* constate que l'Arménie est bien derrière sa voisine Géorgie qui a connue environ 15% de croissance en terme de nombre des touristes (8,6 million de touristes en 2018).

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage-2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respoublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.